

Compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2014

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON, MM. Louis BESSON, Patrice BOULLLOUD, Jean Louis DURSAPT, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Christophe JERONIMO.

Excusée : Laure JEANNIN, procuration à Christophe JERONIMO.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h20.

Secrétaire de séance : Jean Louis DURSAPT.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 Juin 2014

Demande de Christophe JERONIMO paragraphe 1 fin de 7° ligne remplacer

«Christophe JERONIMO suggère que ce document soit réalisé par la CCMP dans la mesure où toutes les communes ont déjà ou vont bientôt adopter plus ou moins le même règlement avec partout les mêmes tarifs »

par :

« Christophe JERONIMO suggère que la commune travaille avec le bureau d'études Holocène sur un document pédagogique qui pourra être transmis à la communauté de commune »

Le compte rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ TARIFS DE L'EAU 2014-2015

Présenté par Louis BESSON

Partie adduction

Les comptes de 2013 ont montré, avant report de l'exercice 2012, un excédent égal à 936,06 €. Mais, après prise en compte de ce report, le solde était négatif de 619,14 €. Par ailleurs, le coût des travaux de liaison avec l'aqueduc des Sources devrait être plus élevé qu'initialement prévu en raison des zones humides à traverser ou à contourner.

Il est proposé de fixer pour 2014-2015 le montant de la part fixe à 27 € (contre 24 € pour 2013-2014) et celui de la part proportionnelle à 1,10 € par mètre cube (inchangé). Le tarif pour les agriculteurs au-delà de 200 m³ serait également inchangé à 0,45 € par mètre cube.

Partie assainissement collectif

Avant prise en compte du report de l'exercice 2012, les comptes de 2013 ont montré un excédent de 7 889,07 €. Après la prise en compte de ce report, l'excédent est encore de 6 403,77 €. Ces excédents élevés s'expliquent par l'existence d'un virement de crédits effectué à titre exceptionnel de la section d'investissement à la section de fonctionnement (compensation des dépenses effectuées en 2002 et 2003 en raison des malfaçons de la station d'épuration).

Il est proposé de maintenir les tarifs à leur niveau de 2013-2014, soit 73,50 € pour la part fixe et 0,92 € par mètre cube pour la part proportionnelle.

Après avoir répondu à quelques questions, madame le Maire demande au conseil d'approuver ces tarifs, ce qui est fait par dix voix pour et une abstention.

2/ ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE (NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRE)

Présentée par Pierre-David MOINE

La proposition d'organisation suivante est soumise au vote des membres du conseil municipal.

- Horaires : ce sont ces horaires qui, pour la partie scolaire, ont été validés par l'inspection d'académie.

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :

8H30 – 11H45 (avec récréation)

13H30 – 15H30 (sans récréation)

15H30 – 16H30 Activités périscolaires après récréation de 10 minutes

Mercredi :

8H30 – 11H30 (avec récréation)

- Organisation périscolaire

Le lundi : intervention de M. Jean-François BONURA (chant et musique) sur toute l'année (sauf indisponibilité exceptionnelle de l'intéressé).

Le jeudi : ateliers théâtre avec Mme Pascaline GRANJEAN qui n'interviendra que sur une partie de l'année. Lorsque Mme GRANJEAN ne sera pas disponible, les activités seront organisées par les membres de l'équipe de la bibliothèque ou par d'autres bénévoles qui proposeront des lectures, des contes, etc.

L'organisation se fera par cycles. Monsieur BONURA établira les groupes en fonction du nombre d'inscrits. Par ailleurs, une réflexion sera menée pour réaliser un projet spectacle avec madame GRANJEAN en fin d'année.

Le mardi et le vendredi : garderie avec ateliers organisés par Christine et Anaïs. Il sera possible d'envisager l'élaboration d'un jardin, des travaux manuels, des créations de vidéos, etc. Toute proposition est par ailleurs la bienvenue, et toute personne intéressée pour animer un atelier peut se manifester auprès de la mairie.

Cette première année est une année « test ». Un bilan sera réalisé en fin d'année civile.

Après différents échanges, madame le Maire demande au conseil d'approuver ces dispositions, ce qui est fait par dix voix pour et une contre.

3/ CONVENTION EVEIL MUSICAL EN MILIEU EXTRA SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014-2015

Présentée par Évelyne ESTELLÉ

Une convention « éveil musical en milieu scolaire » existait jusqu'à présent entre la mairie et le centre musical du Haut-Pilat. Cette convention était conclue pour une durée d'un an (du 1^{er} septembre au 31 août) reconductible chaque année. La durée hebdomadaire était d'une heure avec un coût pour l'année scolaire 2013-2014 de 1 435 €. M. BONURA, l'intervenant musical, étant d'accord pour intervenir dorénavant dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la convention doit être modifiée en conséquence. Reste aujourd'hui à préciser le tarif pour l'année scolaire 2014-2015.

La convention n'ayant pas été rédigée, il n'y a pas de vote.

4/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Présenté par Patrice BOULLLOUD

Lors du conseil municipal du 5 juin dernier, Patrice BOULLLOUD, vice-président de la commission information, a indiqué que cinq prestataires avaient été consultés proposant des solutions à des prix variant du simple au triple, voire davantage.

La présentation de la proposition d'une entreprise du Bessat, celle qui, entre autres, réalise le site de cette commune, a été faite.

Il est proposé au conseil municipal de choisir Claude CHARREYRON 169 rte CHAUBOURET 42660 LE BESSAT comme prestataire pour établir et mettre à jour suivant nos instructions le site de la commune. Une convention sera établie entre Claude CHARREYRON et la commune pour préciser exactement les conditions de cette collaboration.

Madame le Maire demande au conseil d'approuver ce choix, ce qui est fait à l'unanimité.

5/ DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER A CERTAINES PARCELLES

Présentée par Évelyne ESTELLÉ

Jean Philippe TARDY, agent de l'ONF et interlocuteur pour la commune, demande si nous souhaitons voir s'appliquer le régime forestier à certaines parcelles d'une surface totale de 3 ha 9 a 75 ca situées :

- aux Chirouzes (trois parcelles n^{os} 1050, 1051 et 1431) ;
- à Pêchevasson (dix parcelles n^{os} 274, 275, 276, 277, 284, 286, 292, 293, 903 et 904.

Actuellement le territoire de la commune relevant du régime forestier a une surface de 47ha 7a 11ca.

Après différents échanges, madame le Maire demande au conseil de valider cette proposition, ce qui est fait à l'unanimité.

6/ PARTICIPATION DES ELUS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentée par Évelyne ESTELLÉ

Les propositions de participation aux commissions de travail du conseil communautaire seraient réparties de la façon suivante :

- économie : Évelyne ESTELLÉ
- équipements touristiques communautaires : Catherine TOUZET
- aménagement de l'espace et développement durable : Évelyne ESTELLÉ
- promotion du territoire, communication : Patrice BOULLLOUD
- finances, relations institutionnelles ; très haut débit ; éolien : Louis BESSON
- culture et social : Catherine TOUZET

Le Maire de chaque commune peut assister à toutes les commissions. Les autres élus municipaux peuvent demander à participer au maximum à trois commissions (et non deux comme initialement prévu, décision prise lors du conseil communautaire du 24 juin dernier).

Madame le Maire demande au conseil d'approuver ces propositions, ce qui est fait à l'unanimité.

7/ HORAIRES D'OUVERTURE DU TERRAIN DE SPORT DU BOURG

Présenté par Pierre-David MOINE

Sur la suggestion de la commission « lien social » du 1^{er} juillet, proposition d'ouverture du terrain de sport du centre du village tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 21h. Ces horaires seront effectifs du 9 juillet au 30 septembre.

La note suivante sera envoyée aux riverains :

Aux riverains du terrain de sport municipal

Sur proposition de la commission municipale "lien social", le conseil municipal, lors de sa séance du 8 juillet 2014 a décidé de permettre l'accès au terrain selon certaines conditions :

- Du 9 juillet au 30 septembre l'accès au terrain sera possible les matins de 10h00 à 12h00 et les après midis de 14h30 à 21h00.

En cas de dégradations, de non respect des horaires et de nuisances graves pour le voisinage, la mairie reverra sa décision et cherchera comment poursuivre.

Nous espérons que cette proposition permettra le contentement de tous.

Après différents échanges, madame le Maire demande au conseil de valider cette proposition de note incluant les horaires, ce qui est fait à l'unanimité.

8/ POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Une synthèse des travaux de chaque commission est présentée par les vices présidents, des comptes rendus de ces travaux ont été envoyés à tous les membres du conseil municipal .

9/ INFORMATIONS DIVERSES

9-1 Rendez-vous pour l'été

Samedi 19 juillet :

A 22h30 feu d'artifice sur la place du village.

Avec l'association TAD (*Tarentaise animation détente*) et le bar " le vieux frêne" plusieurs propositions en après midi et en veillée.

Vendredi 29 aout :

Enregistrement de l'émission RCF " A plus d'un titre " dans le cadre du prix Exbrayat avec l'auteur Agnès CLANCIER pour son livre "Karina SOKOLOVA".

Bibliothèque :

Nous vous rappelons que l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque vous accueille (*villégiateurs et résidents à l'année*) sur juillet et aout aux nouveaux horaires :

Mercredi de 16h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00

9-2 entreprise choisie pour le marquage des routes

Le marquage des routes sera effectué au mois d'Aout 2014 par la société « Condamin »

Ce marquage sera effectué après les travaux d'enrobage qui seront effectués sur la route des Palais depuis le lavoir jusqu'à La Croix des Rameaux.

Ces travaux d'enrobage seront assurés par la société « Eiffage » vers la fin du mois de Juillet.

9-3 arrêt de la cour d'appel administrative concernant la station d'épuration :

Évelyne ESTELLÉ donne le résultat de l'appel concernant le litige qui opposait la commune à l'État au sujet de la station d'épuration :

Tarentaise gagne en appel et l'État est condamné à verser à la commune 138167 €, soit

20646 € de plus que lors de la décision précédente . Cette différence est liée au surplus de sable pour 10004 € et à la reconnaissance du sous dimensionnement de cette station. De plus l'état devra verser 2000 € pour dédommager la municipalité des frais engagés. L'Etat peut encore se pourvoir en cassation, dans un délai de deux mois.

Madame le Maire constate alors que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés.

La séance est levée à 22 heures 10.

Affiché le 19 juillet 2014
Le Maire
Évelyne Estellé